

## Notice d'aide « Coup de Pouce » aux projets Coopératifs 2026-2027

Circulaire n° 2008-095 du 23/07/08 parue au Bulletin Officiel n°31 du 31/07/08 :

« La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. »

Dans le but de réaffirmer les **valeurs de la coopération** dans le fonctionnement des coopératives scolaires, l'association départementale de l'OCCE de la Haute Loire propose de soutenir, par l'attribution d'une aide financière, tout projet réellement coopératif qui implique véritablement les élèves coopérateurs.

Le nombre de projets subventionnés sera limité afin d'apporter à chacun une aide suffisante à sa réalisation : les projets seront classés par une commission, composée de membres du Conseil d'Administration de l'OCCE43, en fonction de leur aspect coopératif. L'aide financière de l'OCCE 43 **ne pourra couvrir l'intégralité du coût du projet**, ce dernier devant donc être cofinancé.

### Comment procéder ?

Un projet décidé et initié par les élèves et l'enseignant-e se met en place au sein de votre coopérative.

- Compléter le dossier ci-joint et l'**adresser, avant le vendredi 27 novembre**, à l'OCCE de la Haute Loire à l'adresse mail suivante **ad43@occe.coop**

### L'aide au projet peut être apportée :

- Dans le cadre d'un **projet coopératif** (ou projet des élèves coopérateurs).
- Si ce projet privilégie l'apprentissage des élèves et les rend **acteurs** de leurs apprentissages.
- Si ce projet favorise un **climat d'entraide, de respect et de coopération** des élèves.

### Critères de recevabilité :

Le Commission "Coup de Pouce", examinera les points suivants :

- La coopérative doit être **à jour de ses cotisations** et avoir satisfait aux **obligations statutaires** (Compte rendu d'activité et Compte rendu financier) au 31 octobre de l'année scolaire en cours.
- Le projet est de type **coopératif** : il implique la **participation de l'ensemble des élèves**. *Nous vous demanderons des traces de l'implication des enfants : par exemple des comptes rendus de conseils d'enfants, écrits ou dessins d'élèves, etc.*
- Le **budget (prévisionnel)** est complet et précis. Il est équilibré et montre des actions de financements menées avec les élèves (voir en dernière page). L'aide accordée par l'OCCE ne saurait en effet couvrir la totalité des frais engagés pour l'action qui devra être **cofinancée** par la coopérative scolaire et/ou d'autres partenaires.
- Le montant total demandé ne pourra **pas dépasser 300€**.
- **La réalisation du projet ne peut être mise en cause si l'aide de l'OCCE n'est pas accordée.**
- Le projet doit être déposé **avant le 27/11/2026**.

### Engagement

En cas d'attribution de l'aide "Coup de Pouce", la coopérative s'engage à :

- transmettre à l'OCCE, un **compte-rendu du projet (réalisé par les élèves)** qui pourra être accompagné de textes, photos, CD, et tout document utile.
- venir **témoigner** et valoriser le projet financé lors de **l'assemblée générale de l'OCCE 43 de 2027** (témoignage qui fera l'objet d'un article de notre lettre d'infos).
- ce que les dépenses engagées concernent bien le projet présenté.

**Ne pourront être aidés :**

- Les sorties uniquement récréatives ou les voyages de "fin d'année" ne rentrant pas dans le cadre d'un projet d'élèves.
- Les demandes d'aide pour l'équipement ou le fonctionnement relevant de la municipalité.
- Les projets dont l'importance est telle qu'ils ne peuvent être gérés que par l'adulte.
- Les projets pour lesquels une participation des familles trop importante est demandée.

**Vous serez informé(e)s dans les jours suivants la tenue de la commission (et avant fin décembre 2026), de la suite donnée à votre demande.**

## DIMENSIONS COOPERATIVES DU PROJET

(2<sup>e</sup> paragraphe du descriptif du projet coopératif)

### ➤ Participation des élèves coopérateurs

#### ↳ **Conception du projet**

Les élèves coopérateurs :

- sont-ils à l'origine du projet ?
- se sont-ils réunis en conseil de coopérative de la classe ?

#### ↳ **Préparation du projet**

Les élèves coopérateurs :

- ont-ils rédigé et envoyé des lettres aux différents organismes ?  
*(SNCF, Offices du Tourisme, Musée, financements)*
- ont-ils élaboré le budget prévisionnel ?  
*(évaluation des besoins, demande de subventions)*
- ont-ils participé à la préparation par d'autres moyens ?
  - Lesquels ?

#### ↳ **Dispositifs de participation au financement du projet**

Les élèves coopérateurs :

- ont-ils réalisé et vendu un journal scolaire ?
- ont-ils fabriqué et vendu des objets (artisanat, cartes de vœux) ?
- ont-ils organisé, participé à des manifestations scolaires ?
- ont-ils participé au financement du projet par d'autres moyens ?  
Lesquels ?

#### ↳ **Gestion financière**

Les élèves coopérateurs :

- ont-ils participé à la gestion financière du projet ?
- sous quelle forme ? *(gestion de l'argent, prise de contact et rendez-vous, montage des dossiers de demandes de subventions...)*

#### ↳ **Information**

Les élèves coopérateurs :

- ont-ils participé à l'information sur le projet ?
- sous quelles formes ? *(réalisations d'affiches, informations aux parents, supports audiovisuels...)*.

➤ **Compétences visées en pratiques coopératives et civiques :**

- travailler en groupe ;
- prendre la parole, oser exprimer son point de vue ;
- respecter la parole de l'autre ;
- savoir écouter ;
- savoir s'exprimer au nom du groupe ;
- organiser, participer à un débat ;
- accepter une décision collective et majoritaire ;
- accepter la délégation ;
- partager des tâches ;
- faire preuve de solidarité ;